

L'écrivain face au pouvoir :
M^{me} de Staël et Benjamin Constant lecteurs de
Vittorio Alfieri

Lionello Sozzi

Rien de vigoureux, rien de grand ne peut partir d'une plume toute vénale [...] Il est trop difficile de penser noblement quand on ne pense que pour vivre.

Rousseau, *Confessions*, IX

L'image d'un Alfieri tourmenté et courroucé, juge austère et sévère de la réalité de son temps, n'a pas été inventée par Foscolo. D'autres l'avaient tracée avant lui et l'avaient rendue courante au début du XIX^e siècle, en l'associant à la représentation d'un Alfieri « homme d'une autre époque ». L'année même de la parution des *Sepolcri*, Sismondi, dans une lettre à la comtesse d'Albany du 18 juin 1897, écrit que l'âme d'Alfieri, « généreuse et fière, appartenait à ces siècles de grandeur et de gloire que j'ai cherché à faire connaître ». Il associe donc le tempérament d'Alfieri à celui des grands personnages de l'histoire du Moyen-âge et de la Renaissance¹. D'une manière analogue, Mme de Staël déclare dans *Corinne* qu'Alfieri « par un hasard singulier était pour ainsi dire transplanté de l'antiquité dans les temps modernes ». Elle le décrit dans un rapport conflictuel avec son temps (« ...nullo! vivente aspetto gli molcea la cura », dit Foscolo), « impatienté de vivre au milieu d'une nation où l'on rencontrait des savants très érudits et quelques hommes très éclairés, mais dont les littérateurs et les lecteurs ne s'intéressaient pour la plupart

¹ Sismonde de Sismondi, *Epistolario*, raccolto con introduzione e note a cura di Carlo Pellegrini, Firenze, t. 1, La Nuova Italia, 1933, p. 152. Voir aussi Carlo Pellegrini, *Il Sismondi e la « Storia delle letterature dell'Europa Meridionale »*, Genève, Olschki, 1926, p. 87-92.

à rien de sérieux et se plaisaient uniquement dans les contes, dans les nouvelles, dans les madrigaux»². Le jugement de Vincenzo Monti sur Alfieri, cet « *uomo d'altri tempi* »³, est sans doute à l'origine des propos de Sismondi et Mme de Staël. L'opinion de la seconde nous intéresse plus encore pour une autre raison : elle nous fait comprendre que le jugement des écrivains de Coppet sur Alfieri n'est pas nécessairement tributaire de leur évaluation de son œuvre tragique. Aussi bien Mme de Staël que Sismondi ne manquent pas de formuler des réserves à son propos, peut-être à la suite de ce qu'en avaient dit Marie-Joseph Chénier, les collaborateurs de la *Décade philosophique* et surtout Schlegel dans ses leçons sur la littérature dramatique, parues seulement en 1809 en allemand et en 1814 en français⁴. En revanche, le jugement auquel nous faisons allusion est le fruit de considérations sur l'homme, sur l'auteur d'ouvrages en prose et surtout sur sa façon de concevoir le rapport entre l'écrivain et la société. Ces considérations pouvaient être le résultat d'avis et de renseignements répandus oralement, mais surtout de la lecture des ouvrages en prose les plus connus, notamment celui où Alfieri énonce avec le plus d'éloquence et d'efficacité son opinion sur le rapport entre l'homme de lettres et les détenteurs du pouvoir : le traité *Del Principe e delle Lettere*⁵. Lorsque Mme de Staël oppose le tempérament vigoureux des écrivains de la nouvelle saison à la foule des littérateurs médiocres et lâches, elle semble reprendre l'une des idées courantes du traité. D'ailleurs, le problème qui est au centre du *De la littérature*, le rapport entre la littérature et les institutions sociales, est également au cœur de l'ouvrage qu'Alfieri

² Mme de Staël, *Corinne ou l'Italie*, éd. Simone Balayé, Paris, Gallimard, 1985, p. 187-189.

³ Voir Franco Simone, *La Littérature italienne dans « Corinne »*, dans *Madame de Staël et l'Europe*, Actes du Colloque de Coppet (1966), Paris, Klincksieck, 1970, p. 289-300 (p. 297).

⁴ Voir Sismondi, *De la littérature du midi de l'Europe*, 3^{ème} éd., Paris, t. 2, Treuttel et Wurtz, 1829, p. 435-439 et Madame de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, édition critique par Paul Van Tieghem, Genève-Paris, Droz-Minard, 1959, p. 175-179. Voir aussi *Œuvres de Marie-Joseph Chénier, membre de l'Institut*, revues, corrigées et augmentées, précédées d'une notice sur Chénier par M. Arnault [...], t. 3, Paris, Guillaume, 1824, p. 236-237 et un compte rendu signé par Ginguené des *Œuvres dramatiques du comte Alfieri*, trad. de l'italien par C.B. Petitot, dans la *Décade philosophique* du 10 brumaire an XII, n° 56, p. 215-228 et, toujours dans la *Décade*, deux articles d'Amaurt Duval des 39 floréal et 10 prairial an III. Voir aussi le *Cours de littérature dramatique* de Schlegel, que nous consultons dans l'édition italienne, dans la traduction de Gherardini, revue par Mario Puppo, Genova, Il Melangolo, 1970, p. 200-202.

⁵ Nous utilisons l'édition suivante : Vittorio Alfieri, *Del Principe e delle Lettere*, a cura di Giorgio Barberi Squarotti, Milano, Serra e Riva, 1983.

a conçu dès 1778, écrit entre 1785 et 1786 et imprimé à Kehl en 1795 en lui assurant une première diffusion à l'étranger plutôt qu'en Italie. La question est donc la suivante : dans quelle mesure la nouvelle vision des rapports entre écrivain et société, lettré et pouvoir, telle qu'elle est proposée et partagée dans le cercle de Coppet, a-t-elle été sollicitée par ce qu'Alfieri avait écrit dans les pages courageuses et vigoureuses de son traité ? Dans quelle mesure le *Del Principe e delle Lettere* a-t-il exercé une véritable influence sur le plan européen ?

Le traité *Del Principe* avait circulé en France avant d'être publié. Alfieri lui-même en avait donné lecture dans un salon parisien qu'avait fréquenté un auditeur d'exception, le jeune André Chénier. Celui-ci s'en inspirera (il l'avoue lui-même) dans son texte en prose sur la *République des Lettres* et en tirera peut-être aussi une leçon sur le plan de la *praxis*, dans l'ardeur d'une bataille politique qui aura, pour lui, une issue tragique⁶. Mais la *République des Lettres* ne sera publiée que bien plus tard et les rapports d'Alfieri et de Chénier, si émouvants pour nous, restèrent sans doute circonscrits et dépourvus de résonance particulière. Toutefois, nous croyons avoir prouvé ailleurs la connaissance directe qu'ont eue du traité, en France, Sismondi et Suard, Garat et l'abbé Arnaud, Stendhal plus tard⁷. Selon ces auteurs, l'écrivain a pour fonction d'analyser et critiquer les actes du tyran et les mesures prises par le pouvoir. Ils développent donc l'idée centrale du traité d'Alfieri, le rapport très étroit entre culture et liberté. Et, comme l'écrivain piémontais, ils invitent l'homme de lettres à refuser toute collaboration, même cachée et sournoise, avec les puissants, tout commerce de reconnaissance avec le pouvoir, au nom d'une nouvelle idée des fonctions et de la valeur des lettrés que nous allons analyser dans les pages qui suivent.

Partons du traité de Mme de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*. Alfieri et Mme de Staël partagent (on le verra tout à l'heure) un sens noble et auguste de la sacralité des lettres, traduit naturellement en termes laïques et éloigné de tout élan purement contemplatif, de tout détachement des dimensions terrestres de l'aven-

⁶ Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre étude « Da Chénier a Constant : presenza di Alfieri in Francia », dans *Vittorio Alfieri e la cultura piemontese tra illuminismo e rivoluzione*, *Atti del convegno internazionale di studi, San Salvatore Monferrato (1983)*, a cura di Giovanna Ioli, San Salvatore, 1965, p. 2297-307.

⁷ Pour une analyse plus détaillée, nous renvoyons à notre étude à paraître : *I letterati, miseria e nobiltà. Cultura e potere in Francia e in Italia tra Sette e Novecento*.

ture humaine. Au contraire, aussi bien Alfieri que Mme de Staël insistent sur la valeur « active » de la création littéraire. Dans *Corinne*, l'auteur français semble voir dans le poète italien un homme d'action obligé par les circonstances de se replier dans les limites d'une littérature improductive : « Il était né pour agir, et il n'a pu qu'écrire ; son style et ses tragédies se ressentent de cette contrainte. Il a voulu marcher par la littérature à un but politique »⁸. Mme de Staël semble ici sollicitée par les réflexions d'Alfieri, qui avait dit dans la *Tirannide* : « Si j'ai écrit, c'est pour cette seule raison, que les temps mauvais où j'ai vécu m'ont empêché d'agir »⁹. Alfieri lui-même voit donc parfois dans la littérature le succédané d'une action que la situation historique a rendue impossible. Sans doute aurait-il partagé l'avis de Mme de Staël, selon lequel « ce n'est que dans les états libres qu'on peut réunir le génie de l'action à celui de la pensée »¹⁰. Si, par ailleurs, Mme de Staël admet que la création et l'écriture peuvent être considérées comme une sorte d'action, que la plume peut avoir la dureté âpre et percutante d'une arme véritable, Alfieri s'était exprimé, sur le même problème, presque dans les mêmes termes. Mme de Staël avait écrit : « L'art d'écrire seroit aussi une arme, la parole seroit aussi une action, si l'énergie de l'âme s'y peignoit toute entière, si les sentimens s'élevoient à la hauteur des idées, et si la tyrannie se voyoit ainsi attaquée par tout ce qui la condamne, l'indignation généreuse et la raison inflexible »¹¹. Or, dans son traité *Del Principe*, Alfieri ne s'était pas contenté de souhaiter, à propos des relations entre la pensée et l'action, que ce qu'il appelle le *bello dire* et le *bene operare* soient conciliés ; il s'était montré convaincu que, si les lettres médiocres, loin de pousser à l'action, engourdissent et éteignent tout élan, écrire hautement de grandes choses, au contraire, revient « en grande partie à les accomplir » (« *è un farle in gran parte* »¹²). Mieux encore, le fait d'énoncer dignement la vérité du passé et du présent est plus méritoire que celui d'accomplir une action héroïque, de même que la gloire d'Homère surpasse celle d'Achille (idée que Foscolo reprendra) et que la plume d'un écrivain généreux et coura-

⁸ *Corinne*, éd. citée, p. 187.

⁹ Vittorio Alfieri, *Della Tirannide*, dans *Scritti politici e morali*, t. 1, a cura di P. Cazzani, Asti, Casa d'Alfieri, 1951 et Vittorio Alfieri, *Vita*, a cura di Giampaolo Dossena, Torino, Einaudi, 1981, p. 7.

¹⁰ *De la littérature*, éd. citée, p. 323.

¹¹ *Ibid.*, p. 35.

¹² *Del Principe*, éd. citée, p. 49.

geux n'est pas, en général, moins efficace qu'une arme aux mains d'un soldat ou que le sceptre aux mains d'un prince¹³. Naturellement, l'image de la plume considérée comme une arme n'est pas originale : André Chénier, par exemple, l'avait utilisée dans son dernier iambe : « S'il est écrit aux cieux que jamais une épée / N'étincellera dans mes mains ; / Dans l'encre et l'amertume une autre arme trempée / Peut encore servir les humains... » (passage où, par ailleurs, nous pourrions à nouveau reconnaître la trace du langage d'Alfieri). Mais une analogie contextuelle nous semble lier le passage d'Alfieri à celui de Mme de Staël : la conviction que la distinction habituelle entre l'action conçue comme engagement direct et concret et l'écriture considérée comme un jeu gratuit et une vaine fantaisie n'a plus aucun sens. Dans le nouveau climat historique et politique, la page écrite a l'épaisseur, la dureté métallique et la force choquante d'un véritable instrument de guerre.

Les citations précédentes et le titre même de l'ouvrage d'Alfieri nous font comprendre que tout son traité est centré sur l'opposition radicale et inconciliable entre l'écrivain et le prince, la littérature et le pouvoir politique : une opposition si absolue, si antithétique, qu'elle rend impossible toute entente, toute collaboration, tout échange d'avantages réciproques. C'est le noyau essentiel de la pensée de l'écrivain piémontais : l'alliance avec le pouvoir finit toujours par être compromettante, par abolir de manière dramatique toute liberté et par faire perdre à la création toute efficacité. Par conséquent, toute protection, la plus éclatante comme la plus insidieuse, doit être repoussée avec une intransigeance morale absolue. L'histoire prouverait ainsi que la littérature la plus éclairée a toujours été l'effet d'un climat de liberté, qu'elle a toujours été « républicaine », et que toute protection, même les plus illustres, celles d'Auguste et Louis XIV, a toujours fait naître une production servile, faible moralement et dépourvue d'esprit civique comme d'élan énergétique et fervent. Je crois pouvoir dire sur ce point, c'est-à-dire à propos de la « protection » assurée aux écrivains en échange de leur appui, que la position d'Alfieri, peut-être en raison de son appartenance à un État timoré et conservateur, le royaume de Sardaigne, semble plus avancée que celle des intellectuels européens de l'âge des Lumières les plus doués d'autorité¹⁴. Aucun écrivain en France ne

¹³ *Ibid.*, p. 30, 93.

¹⁴ Nous nous permettons de renvoyer sur ce point au premier chapitre de notre ouvrage déjà mentionné : *I letterati, miseria e nobiltà*.

refuse, par exemple, le mécénat et la protection des puissants avec autant d'énergie qu'Alfieri, personne ne réprovoque aussi catégoriquement les écrivains *prezzolati* (payés), enchaînés et *protetti*¹⁵ : ni Voltaire, ni Diderot, ni D'Alembert, ni Chénier lui-même, malgré sa connaissance de l'ouvrage d'Alfieri, ni Sébastien Mercier, malgré l'intérêt indiscutable de son traité de 1766, *Le Bonheur des gens de lettres*. Le seul représentant de la « République des lettres » à témoigner de l'indifférence la plus totale à la reconnaissance et à la protection des puissants est Rousseau, dont nous avons cité en exergue un passage célèbre : l'indépendance de l'homme de lettres est en effet un motif courant dans les ouvrages autobiographiques d'un écrivain sur lequel, toutefois, Alfieri ne cache pas ses réserves. Le traité d'Alfieri conserve, sur le même thème, une portée novatrice et les écrivains de Coppet en reprennent les idées, les approfondissent, en assurent la diffusion.

Dans son traité sur la littérature, Mme de Staël ne se limite pas à exprimer des réserves sur les prétendus effets bénéfiques du mécénat, de l'antiquité à l'époque moderne : cette position reprendrait simplement les termes du débat, tel qu'il avait été posé à l'époque des Lumières. Elle formule une thèse plus radicale : toute protection constituerait un esclavage. Sur ce point, l'écho du traité d'Alfieri se laisse saisir facilement. Mme de Staël propose, il est vrai, une distinction qui n'est pas chez Alfieri, entre la simple poésie et la littérature philosophique. Elle attribue à la première les concessions à la flatterie et les attitudes défaillantes, alors que la seconde ferait preuve d'un élan bien plus combatif et défendrait plus hardiment l'idéal de liberté¹⁶. Mais il s'agit d'une distinction qui, au fond, n'est pas essentielle. Elle finit par coïncider avec celle qu'Alfieri établit entre les lettrés médiocres, toujours disposés à la servitude, et les vrais créateurs, toujours indépendants et inflexibles. On retrouve, en revanche, dans les deux ouvrages, *Del Principe* et *De la littérature*, l'idée que la littérature philosophique serait, aux yeux des tyrans, plus redoutable qu'une véritable insurrection. Mme de Staël écrit : « L'on en a vu plusieurs protéger les sciences et les arts, tous ont redouté les ennemis naturels de la protection même, les penseurs et les philosophes »¹⁷. Quant à Alfieri, il prône « quella sublime

¹⁵ *Del Principe*, éd. citée, p. 14 et 76.

¹⁶ *De la littérature*, éd. citée, p. 32-33.

¹⁷ *Ibid.*, p. 33.

poesia »¹⁸ dans laquelle l'art oratoire et l'esprit philosophique se trouvent joints pour atteindre la plus grande efficacité.

Les analogies entre les deux ouvrages ne se limitent pas, d'ailleurs, à ces considérations préliminaires. Mme de Staël, par exemple, voit une opposition radicale entre le poète et l'écrivain lié au quotidien, elle perçoit une distance insurmontable entre « la nature exaltée et cultivée de la poésie » et « la nature refroidie et dirigée par la politique »¹⁹. Poésie et politique, en d'autres termes, correspondent à deux façons différentes et même opposées de concevoir la nature humaine : d'un côté la nature intacte et primitive (la nature de Rousseau), de l'autre celle qui est dégradée par la politique. À propos du *Torquato Tasso* de Goethe, Mme de Staël déplore, dans *De l'Allemagne*, « le mal que fait la protection d'un prince à l'imagination délicate d'un écrivain »²⁰. Comme Alfieri, elle est convaincue, en outre, que le pouvoir despotique craint le développement des lumières et tend à étouffer la pensée : « Tous les caractères despotiques, écrit-elle, dans quelque sens qu'ils marchent, détestent la pensée »²¹ ; quant à Alfieri, il était persuadé que la cécité et l'ignorance des sujets profitaient aux princes²². Mais surtout, selon les deux auteurs, le poète thuriféraire, dont les éloges courtois ne se confondent pas avec la « poésie sublime », est un auxiliaire du pouvoir despotique qu'elle aide à former des sujets « tels que les tyrans les désirent ». La littérature qui s'y refuse est en revanche redoutable pour ceux qui gèrent le pouvoir parce qu'elle soumet tout despote, toute institution, toute opinion à une critique inflexible : « La seule puissance littéraire qui fasse trembler toutes les autorités injustes, c'est l'éloquence généreuse, c'est la philosophie indépendante, qui juge au tribunal de la pensée toutes les institutions et toutes les opinions humaines »²³. Encore une fois, Alfieri n'écrit pas autre chose lorsqu'il proclame que la force d'un écrivain au robuste caractère moral vient du « *severissimo dovere* » de « *professar sempre e dire con energia la verità* »²⁴.

¹⁸ *Del Principe*, éd. citée, p. 81.

¹⁹ Madame de Staël, *De l'Allemagne*, nouvelle édition par la C.sse de Pange, avec le concours de Mlle Simone Balayé, Paris, Hachette, 1959, t. 3, p. 55-57 (2^{ème} partie, ch. 22).

²⁰ *Ibid.*

²¹ *De la littérature*, éd. citée, p. 319.

²² *Del Principe*, éd. citée, p. 17.

²³ *De la littérature*, éd. citée, p. 35.

²⁴ *Del Principe*, éd. citée, p. 30.

On arrive par ce chemin au point saillant de l'analyse d'Alfieri, analyse dont Mme de Staël partage l'orientation. Non seulement, lit-on dans le *Principe*, les lettres ont besoin pour se développer d'un climat de liberté, mais elles encouragent à cette liberté dont elles constituent même une garantie; elles défendent les droits de tous les sujets, leurs *sacri diritti*; elles assurent une vigilance inflexible, agissent pour l'utilité générale, disent la vérité toujours et partout. La liberté est créatrice, mais à son tour la création littéraire et artistique en devient la garantie et le rempart. En Grèce, lettrés et philosophes, grâce au climat de liberté dans lequel ils opérèrent, furent, dit Alfieri, *un possente stimolo*, un encouragement irrésistible à la pratique, l'amour et la défense de la liberté et de la vertu: les lettres, en somme, sont *procreatrici e protettrici di libertà*. La liberté est confiée aux mains et à la plume d'hommes qui apprennent aux peuples leurs droits et les moyens pour les défendre²⁵. L'opinion est maîtresse du monde, c'est aux écrivains que revient la tâche d'en fixer les principes et le cours, mais toujours dans une direction critique plutôt qu'en apportant un soutien aux détenteurs du pouvoir. Mme de Staël ne pense pas différemment: elle est sûre que le talent littéraire « peut devenir une des puissances d'un état libre », elle définit les lettres « un asyle de liberté impénétrable à l'action de la force », elle confie au lettré la diffusion de la connaissance des droits et des devoirs des peuples, elle voit dans le perfectionnement de l'art de penser et de s'exprimer le fondement le plus utile « à l'établissement et à la conservation de la liberté », convaincue qu'elle est que la littérature philosophique constitue « la véritable garantie de la liberté »²⁶.

Toutefois, la classe intellectuelle peut parvenir parfois à des positions de pouvoir en assumant une attitude non pas de rupture, mais de soutien. Nous saisissons ici une divergence entre Alfieri et Mme de Staël. Celle-ci se montrera absolument intransigeante dans sa lutte contre Napoléon. En revanche, à l'époque du traité *De la littérature*, dans le climat du Directoire et dans une perspective démocratique, elle confie aux lettrés la formation de l'opinion. Loin de percevoir un conflit irréductible entre les écrivains et le pouvoir, elle fait l'hypothèse que leur collaboration est possible :

²⁵ *Ibid.*, p. 8, 116, 145, 149.

²⁶ *De la littérature*, éd. citée, p. 398 et 30-32.

Si les hommes appelés à diriger l'état, écrit-elle, n'ont point le secret de persuader les esprits, la nation ne s'éclaire point... Des institutions nouvelles doivent former un esprit nouveau dans les pays qu'on veut rendre libres. Mais comment pouvez-vous rien fonder dans l'opinion, sans le secours des écrivains distingués? Il faut faire naître le désir au lieu de commander l'obéissance: et lors même qu'avec raison le gouvernement souhaite que telles institutions soient établies, il doit ménager assez l'opinion publique, pour avoir l'air d'accorder ce qu'il désire. Il n'y a que des écrits bien faits qui puissent à la longue diriger et modifier de certaines habitudes nationales²⁷.

Les écrivains, dans une telle perspective, se font intermédiaires entre l'opinion publique et le gouvernement. Ils prédisposent la première à accepter les mesures prises par le second, à considérer qu'elles correspondent aux aspirations et aux attentes de la collectivité. Or, Alfieri n'aurait pas partagé une telle suggestion, presque machiavélienne, déjà énoncée, entre autre, dans le chapitre « Des écrivains » des *Circonstances actuelles*: on y lit qu'un gouvernement peut être fondé sur « des bases philosophiques », que la condition de la France peut être améliorée « par les lumières et non par les armées » et que seuls les écrivains peuvent, précisément grâce à leur fonction d'intermédiaire, « trouver le point qui concilie les intérêts et les principes », persuader les hommes avec de bons arguments « avant de leur donner des ordres », influencer « l'esprit national », former en somme l'opinion publique « comme la base et la cause de la force du gouvernement »²⁸. En d'autres termes, pour Mme de Staël, on peut opérer désormais une distinction entre la protection dont on parlait à l'époque des Lumières et la collaboration avec un gouvernement qui n'est plus tyrannique, mais librement établi: à ses yeux, partant, la formation de l'opinion peut déjà être conçue comme un appui au pouvoir, à un système qu'Alfieri, en revanche, depuis son âpre solitude et dans un cadre historique tout à fait différent, considère toujours despotique, étouffant, ennemi, essentiellement vexatoire même sous l'apparence de la protection la plus bienveillante.

Par ailleurs, Mme de Staël enrichit, approfondit et nuance la notion de pouvoir despotique qui est, chez Alfieri, monolithique et univoque. Si

²⁷ *Ibid.*, p. 31-32.

²⁸ Madame de Staël, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, édition critique par Lucia Omacini, Paris-Genève, Droz, 1979, p. 270-298 (274-277).

l'écrivain contribue à la formation de l'opinion, c'est qu'il agit avec la force de la persuasion, de la dialectique civique, des argumentations respectueuses et correctes. Mais l'opinion, pour Mme de Staël, n'est pas seulement cette matière informe, destinée à être modelée, dirigée, éclairée. Elle peut devenir elle aussi, dans des périodes d'intolérance, une force oppressive, autoritaire, contraignante. Elle fournit deux exemples d'un tel phénomène : à son avis, sous l'Ancien Régime, le pouvoir d'un tyran pesait moins sur les esprits que celui de la vanité, des « intérêts frivoles », des « liens de convenance », de la « raillerie froide ». La vigueur de l'esprit était émoussée et éteinte par la tyrannie du ridicule : il s'agissait bel et bien d'un despotisme, d'un « despotisme d'opinion », nuisible au talent au même titre que l'arrogance d'un monarque intouchable. Dans l'âge révolutionnaire, en revanche, (c'est le second exemple) ce conditionnement a disparu, mais un autre a pris sa place, à l'effet non moins coercitif : il s'est traduit par la tyrannie de l'ignorance, la monotonie stupide des schémas idéologiques, des « phrases commandées », la vulgarité des façons, la bassesse des comportements, la fatuité politique, l'arri-visme le plus abject, mais aussi par la terreur, l'esprit factieux, la violence criminelle²⁹. Mme de Staël opère, en somme, un élargissement de l'événail sémantique de la notion de pouvoir despotique, formule désormais galvaudée. Pour elle, l'identité de l'ancien *principe* a fini par se dissoudre ou, pour mieux dire, elle s'est déplacée vers une multitude de pouvoirs intermédiaires, de forces de pression, de même que le concept d'opinion a fini par assumer des dimensions bien peu libérales, a vu ses origines et ses enjeux se brouiller, est devenu plus moderne et, pour nous, d'une actualité regrettable.

Benjamin Constant revient lui aussi, à plusieurs reprises, et avec de significatives oscillations, sur le problème du rapport entre collaboration et distance critique. Dans les phases historiques au cours desquelles il lui semble pouvoir proposer une participation fructueuse de la classe intellectuelle au gouvernement de la chose publique, la conviction d'une entente possible semble primer celle d'une opposition radicale : c'est ce qui se passe sous la Restauration et au cours de la dure bataille pour la défense de la liberté de la presse, surtout en 1819-22 et en 1827-29.

²⁹ *De la littérature*, éd. citée, p. 299-300.

L'écrivain avait cependant déjà adopté la même attitude en 1797, lorsque *Des réactions politiques*, inséré plus tard dans le *Cours de politique constitutionnelle*, avait proposé une sorte de traité entre *puissance* et *raison*, traité pensé évidemment en termes de garantie et non de protection. Pour l'écrivain de Lausanne, la raison devait alors « éclairer la puissance » et l'autorité garantir à la raison le libre exercice de toutes ses possibilités : un traité, en somme, « par lequel les hommes éclairés disent aux dépositaires d'un pouvoir légitime : vous nous garantirez de toute action illégale, et nous vous garantirons de tout préjugé funeste ; vous nous entourerez de la protection de la loi et nous environnerons vos institutions de la force de l'opinion »³⁰.

Une telle entente, toutefois, souhaitable à une époque de progrès civique et démocratique, devient impossible quand les ombres du despotisme s'épaississent à nouveau. Dans le traité de 1814, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, le chapitre « Des effets de l'arbitraire sur les progrès intellectuels » ne se contente pas de démontrer que l'indépendance de la pensée est indispensable aux lettres, aux sciences et aux arts, au nom d'une vision dynamique de la vie intellectuelle qui ne serait jamais stationnaire, mais avancerait dans la liberté et languirait sous la tyrannie ; notre écrivain impute également au pouvoir despotique le partage des intellectuels en deux classes, celle qui ose hardiment s'opposer à l'autorité et celle qui s'enferme dans l'égoïsme : « les uns seront séditieux, les autres corrompus ». Surtout, il attribue à l'esprit humain, à son niveau le plus élevé et le plus noble, le dédain pour les genres d'écriture les plus vulgaires et les plus courants, « la décoration ingénieuse des sujets frivoles, la louange adroite, la déclamation sonore sur des objets indifférens » ainsi que l'assomption d'une mission suprême, celle du « tribunal éternel, où tout s'analyse, où tout s'examine, où tout se juge en dernier ressort »³¹. Ce sont les idées de Sismondi et de Mme de Staël, mais c'est également la pensée du *Principe* d'Alfieri, traité auquel fait penser également, en 1817, l'essai de Constant *De la littérature dans ses rapports avec la liberté*, republié plus tard dans les *Mélanges de littérature et de politique* : le

³⁰ Benjamin Constant, *Des réactions politiques*, dans *Cours de politique constitutionnelle*, nouvelle édition mise en ordre et précédée d'une introduction par M. Jean-Pierre Pagès, Paris, Didot, 1836, t. 2, p. 570 (ch. IV : « Des devoirs des écrivains dans les réactions contre les idées »).

³¹ Benjamin Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*, 3^{ème} éd., Paris, Le Normant et Nicolle, 1814, p. 138-150 (140).

rôle néfaste du pouvoir despotique et absolu, obstacle aux progrès de la culture, y est prouvé par des exemples tirés de la littérature romaine à l'époque d'Auguste. Pour Constant, comme pour Alfieri, les plus grands progrès culturels et littéraires à Rome furent l'effet non pas de la protection et du mécénat, mais de la liberté républicaine : « Il est aisé de prouver, écrit Constant, que les chefs-d'œuvre de la littérature romaine, bien que plusieurs aient paru sous un despote, ont dû leur existence et leur mérite aux débris de la liberté »³². Quant à Alfieri, il avait repris une idée déjà formulée par les humanistes italiens du xv^e siècle : il s'était dit convaincu que les écrivains romains les plus éminents avaient vécu dans le *breve secolo* au cours duquel on n'avait pas perdu le souvenir de la liberté et de la grandeur de l'âge républicain³³.

Mais c'est surtout dans les *Principes de politique*, ouvrage rédigé entre 1789 et 1806, publié en 1815 mais resté inédit dans sa rédaction la plus étendue jusqu'à l'édition fournie par Étienne Hofmann, que la trace de la leçon d'Alfieri, à notre avis, se laisse saisir, notamment dans le livre XIV, « De l'action de l'autorité sur les lumières ». Ce livre approfondit le problème du rapport entre hommes de lettres et pouvoir et développe la thèse de l'entente impossible entre autorité et culture, de la distance insurmontable entre les objectifs propres à chacune des parties. Le titre du chapitre II, « De la protection des lumières par l'autorité », renvoie, de toute évidence, au problème central du traité d'Alfieri, c'est-à-dire aux effets nécessairement négatifs de ce qu'Alfieri avait appelé *l'insultante protezione*. Toute protection constitue un asservissement et éteint toute originalité, le pouvoir qui protège est toujours vexatoire et inquisiteur (*inquirente*). Alfieri l'avait dit, mais Constant reprend son idée, en s'appuyant aussi sur un passage de Godwin (« Appeler autour de la vérité d'autres secours que l'évidence est la plus folle des erreurs »). Surtout, il trace un sombre tableau des prétendues *faveurs* d'un pouvoir qui est toujours intéressé :

L'espoir des faveurs de la puissance engage les hommes voués aux sciences à choisir avec complaisance les sujets de leurs recherches, suivant la fantaisie des puissants du jour. Ils se refusent le loisir nécessaire. Ils ne

³² Benjamin Constant, *Mélanges de littérature et de politique*, Bruxelles, Société Belge de librairie etc., Hauman & C., 1838 (voir les chapitres *Aperçus sur la marche et les révolutions de la philosophie à Rome* et *De la littérature dans ses rapports avec la liberté*).

³³ *Del Principe*, éd. citée, p. 35.

se croient plus comptables de leur temps à eux-mêmes, au public, à la postérité, mais à des patrons et des protecteurs. Ils se hâtent de publier comme des résultats définitifs des conjectures encore incertaines. Ils donnent comme des découvertes ce qui n'en est pas. Ou, ce qui est pis encore, ils reculent devant les vérités où les conduit la série des raisonnements et des expériences, si ces vérités se rapprochent de quelques opinions en défaveur. Toutes leurs facultés sont viciées par l'introduction de motifs étrangers à la nature de leurs études, à l'amour du vrai, à la liberté de la pensée³⁴.

L'analyse des effets néfastes de toute protection est très serrée, dans les pages de Constant comme dans celles d'Alfieri. À la limite, aux yeux de Constant, même un pouvoir qui défendrait la recherche de la vérité et l'originalité culturelle tomberait dans l'arbitraire et n'aurait aucun effet positif : « Les vérités mêmes sont stériles, quand elles sont commandées ».

Notre écrivain est donc convaincu de l'impossibilité d'un accord : « La conscience de chaque individu de la classe cultivée, écrit-il, constitue un tribunal inflexible, qui juge les actes de l'autorité ». On retrouve ici l'idée du tribunal, du jugement, de l'intellectuel qui devient un juge, avec la conséquence inévitable que ceux qui gouvernent considéreront toujours ceux qui écrivent comme de probables et inflexibles adversaires :

Les gouvernans comme gouvernans n'ont donc pas intérêt à un progrès indéfini des lumières mais à un progrès relatif et limité... Il est plus agréable aux dépositaires du pouvoir, quelque bien intentionnés qu'ils soient, aux ministres, quelque purs qu'ils veuillent être, d'être entourés d'hommes moins éclairés qu'eux et dont ils commandent facilement l'admiration et l'obéissance... Lors même que le but ostensible de l'autorité serait d'encourager les lumières, son désir secret serait encore de les tenir dans la dépendance et pour cela de les limiter³⁵.

En employant des termes assez proches Alfieri avait écrit :

Qui oserait affirmer que le but et l'intérêt du prince coïncident avec ceux du véritable homme de lettres ? Le prince veut et doit vouloir que ses sujets soient aveugles, ignorants, lâches, trompés et opprimés, car s'ils étaient autres il cesserait immédiatement d'exister. L'homme de lettres,

³⁴ Étienne Hofmann, *Les « Principes de politique » de B. Constant*, t. 2, texte établi d'après les manuscrits de Lausanne et de Paris, avec une introduction et des notes, Genève, Droz, 1980, l. XIV, p. 355-380 (« De l'action de l'autorité sur les lumières »); voir surtout le ch. IV : « De la protection des lumières par l'autorité ».

³⁵ B. Constant, *Principes de politique*, op. cit.

au contraire, veut ou doit vouloir que ses écrits apportent lumières, vérité et plaisir à la plupart des hommes; voici donc que leurs buts sont tout à fait différents³⁶.

Au-delà de l'affinité indiscutable qui caractérise les deux passages cités, on remarque toutefois entre la pensée des deux auteurs la même distance que nous avons rencontrée en comparant la pensée de Mme de Staël à celle d'Alfieri: ce dernier développe une pensée radicale et teintée d'extrémisme, le langage de l'écrivain de Lausanne est nuancé et mesuré. Encore un exemple: le traité *Del Principe e delle Lettere* commence par une phrase bien connue: «La force, hélas!, gouverne le monde, non pas le savoir». Dans l'une de ses *Pensées détachées*, Constant, à son tour écrit: «Il y a dans l'univers deux principes, la force et la raison. Ils sont toujours en quantité inverse l'un de l'autre. Lorsque la raison a fait un pas, il faut nécessairement que la force recule; car la raison ne peut reculer»³⁷. Malgré leur similarité, les deux citations prouvent aussi ce qui sépare les deux auteurs, qui écrivent dans des contextes historiques tout à fait différents: la situation piémontaise et italienne paraît bloquée et vouée à l'immobilité, la situation française et européenne est ouverte à des perspectives nouvelles. On saisit chez Alfieri l'amertume et le désenchantement d'un écrivain qui ne voit aucune conciliation possible entre la force irrationnelle et la raison réduite au rôle, généreux mais inefficace, de la protestation; on perçoit chez Constant le désenchantement d'un écrivain qui, tout en admettant lui aussi l'antithèse très nette entre les deux termes, croit encore à la possibilité d'une victoire, lente et ardue, de la raison sur la force. Constant, en d'autres termes, ne parle pas du pouvoir en faisant appel au langage un peu livresque et désuet qu'Alfieri emploie. Stendhal n'avait pas tort lorsqu'il reprochait au poète d'Asti une connaissance limitée de la politique réelle et une tendance excessive au «fatras classique»: Alfieri ne savait pas, dit l'auteur de la *Chartreuse*, que le pouvoir souverain ne se gère pas à Paris au XIX^e siècle comme à Athènes au temps de Pisistrate³⁸. Alfieri est en somme dépourvu de cette confiance dans la possibilité d'intervention de l'homme de culture dans la politique de son temps que nourrissaient au contraire les auteurs de Coppet,

³⁶ *Delle Principe*, éd. citée, p. 10.

³⁷ Constant, *Mélanges de littérature et de politique*, éd. citée, p. 373.

³⁸ Stendhal, *Rome, Naples, Florence* dans *Œuvres complètes*, éd. Victor Del Litto et Ernest Abravanel, Genève, Cercle du Bibliophile, 1974., t. 14, p. 615.

comme Simone Balayé et Paul Bénichou l'ont bien montré³⁹. Malgré cela, on remarque, tout compte fait, les convergences entre un discours libertaire et une théorie de l'intellectuel vu dans une attitude de critique sévère et constante: une théorie qui assure à Alfieri comme aux écrivains de Coppet une modernité indiscutable et qui, par exemple, les rapproche de la position de Benda, la seule qui aujourd'hui, après de longs débats sur l'engagement et le désengagement, peut sembler convaincante ou, du moins, transparente et cohérente. Il est certes possible d'objecter que les écrivains de Coppet pouvaient déjà trouver les motifs saillants de leur discours libertaire dans la tradition des Lumières, sans passer nécessairement par la médiation de l'écrivain italien. Mais ils trouvaient chez lui une vigueur d'argumentation que personne n'avait eue avant lui et qui eut, indiscutablement, une résonance européenne. Benedetto Croce l'a très bien dit: «Il ne faut pas négliger, a-t-il écrit, qu'Alfieri entendait s'adresser non pas au Piémont ou à l'Italie, mais à l'Europe entière»⁴⁰.

Au-delà, toutefois, de telles similarités et de telles différences au sujet de la fonction politique de l'*homme de lettres*, l'analogie entre nos auteurs se situe également à un niveau plus élevé, c'est-à-dire sur le plan de leur conception de la poésie, de sa nature, de l'origine secrète de toute création littéraire. Revenons au rapport entre Alfieri et Mme de Staël. L'un et l'autre refusent la production médiocre de ceux qui écrivent sans ferveur et sans enthousiasme, la bassesse vulgaire, dit Mme de Staël, d'âmes capables seulement de «demi-réflexions», de «demi-aperçus»⁴¹, réduites à cultiver, dit Alfieri, les «*mezze lettere*», la «*semi-filosofia*»⁴². Le dédain pour la médiocrité tiède s'accompagne, chez Mme de Staël et Alfieri, d'une référence constante à des composantes fortes et frémissantes du caractère, conçues comme des conditions indispensables pour une

³⁹ Voir Simone Balayé, *Madame de Staël. Lumières et liberté*, Paris, Klincksieck, 1979, ch. III («L'écrivain et le pouvoir») et «Madame de Staël, Napoléon et la mission de l'écrivain», *Europe*, n° 48, p. 124 et 137; Simone Balayé et Jean-Daniel Candaux (dir.), *Le Groupe de Coppet: actes et documents*, actes du deuxième colloque de Coppet, juillet 1974, Genève, Slatkine, Paris, Champion, 1977, p. 29-45; Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain (1750-1830). Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, Corti, 1973, p. 228-245.

⁴⁰ Benedetto Croce, *Discorsi di varia filosofia*, Bari, Laterza, 1959.

⁴¹ *De la littérature*, éd. citée, p. 23.

⁴² *Del Principe*, éd. citée, p. 96 et 121.

création littéraire libre et utile. On rencontre continuellement chez les deux auteurs des allusions à la fierté, au noble enthousiasme, au feu ardent et sacré et surtout à la composante psychologique de ce qu'Alfieri appelle le « *forte sentire* », le « *robusto pensare e sentire* »⁴³, formules qui correspondent, de toute évidence, aux expressions analogues de l'auteur français : « opinions fortes », « grands sentiments », « sentiment vif »⁴⁴. Dans une lettre à Pedro de Souza de mai 1805, on lit qu'Alfieri, selon Mme de Staël, « est le seul italien qui fût un homme du nord par la profondeur de ses impressions et l'indépendance de ses sentiments »⁴⁵. Or, en 1805, Bonstetten n'a pas encore défini ce qui constitue à ses yeux le caractère de l'*homme du nord* et de l'*homme du midi*. Sismondi n'a pas encore abordé cette question, comme il le fera plus tard, dans les pages brillantes de ses *Républiques*, où il attribuera à l'homme *septentrionale* non seulement une intensité affective plus appréciable, mais aussi une vie intérieure plus indépendante⁴⁶. L'image d'un Alfieri *homme du nord* appartient donc entièrement à Mme de Staël. Elle développe ce qu'elle avait déjà écrit dans *De la Littérature* à propos du caractère des peuples nordiques, dotés aussi bien d'un sens très vif de l'*indépendance* et d'une admirable *fierté d'âme* que d'une sombre mélancolie, d'une tristesse traversée par des élans imaginatifs, « celle qui se plaît sur le bord de la mer, au bruit des vents, dans les bruyères sauvages ; celle enfin qui porte vers l'avenir, vers un autre monde, l'âme fatiguée de sa destinée »⁴⁷. Cette page célèbre (« un coup d'éclat », selon la définition de Simone Balayé⁴⁸) rappelle des vers de Foscolo dans les *Sepolcri* (« *... e avea nel volto / Il pallor della morte e la speranza* ») ; elle nous fait surtout penser à ces passages de la *Vita* d'Alfieri (*Vita* que Mme de Staël lit avec avidité, selon la lettre à Souza déjà citée) où le poète se décrit marchant et vagabondant dans les forêts battues par le vent ou sur le bord de la mer, rongé par un secret tourment, méditant sur des sujets indéfinissables et pleurant sans savoir

⁴³ *Ibid.*, p. 50 et 57.

⁴⁴ *De la littérature*, éd. citée, p. 18 et 28-29.

⁴⁵ Madame de Staël, *Correspondance générale*, t. 5, 2^{me} partie, *Le Léman et l'Italie*, texte établi et présenté par Béatrice W. Jasinski, Paris, Hachette, 1985, p. 559-561 (lettre à Souza), 362 et 597 (lettres à Monti), 566 (autre lettre à Souza).

⁴⁶ Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du Moyen-Âge*, Bruxelles, Société Typ. Belge, 1838, t. 5, p. 189-192 et 289.

⁴⁷ *De la littérature*, éd. citée, p. 180.

⁴⁸ Balayé, *Madame de Staël, op. cit.*, p. 84.

pourquoi⁴⁹. L'*indépendance* est, certes, le terme clé de la lettre à Souza, et Mme de Staël sait certainement que le mot et l'idée sont, à l'époque, de la plus grande actualité (c'est justement en 1805 que l'Institut propose le concours sur *L'indépendance de l'homme de lettres*). Mais le même mot renvoie aussi, on l'a déjà vu, à l'idée centrale du traité d'Alfieri auquel nous avons fait si souvent allusion. Il est clair, en tout cas, que l'homme Alfieri intéresse Mme de Staël bien plus que l'auteur de tragédies. Elle le répète à plusieurs reprises : Alfieri la séduit plus par son caractère que par son talent, et surtout parce que, comme elle, il considère l'acte créateur comme une sorte de tension surhumaine, d'élévation, d'élan vers le divin. Un « *quasi divino ufficio* » caractérise, dit Alfieri, l'activité des écrivains qui tâchent de « *procacciare dei lumi* », de suivre leur « *forte ed infiammata natura* ». L'écriture, ajoute-t-il, peut arriver à pousser l'homme « *ad essere quasi che un Dio* »⁵⁰. D'une manière analogue, pour Mme de Staël, toute véritable création présuppose un éloignement du médiocre, un élan des hommes « au delà de cette terre dont ils habitoient les confins », une tension vers l'azur : « À tous les malheurs humains, cherchez le remède plus haut. Si vous tournez vos regards vers le ciel, vos pensées s'ennoblissent : c'est en s'élevant que l'on trouve l'air plus pur, la lumière plus éclatante »⁵¹. On trouve en somme chez les deux auteurs le même tourment, la même *smania*, le même *sublime delirio*, l'insatisfaction perpétuelle, l'idée que le poète est toujours poussé par le besoin d'aller au delà, de tendre vers des rivages inabordés, puisqu'« il est dans la nature de l'homme de sentir bien plus la privation des choses que la jouissance qu'elles assurent »⁵². C'est là la raison de la disposition mélancolique des véritables poètes, de ceux qui, « *pieni di una certa malinconia riflessiva* », cherchent dans les livres « *un dolce pascolo all'anima e un breve compenso alle umane miserie* »⁵³. Ces âmes, dit Mme de Staël, sont rendues anxieuses par un profond besoin « d'échapper aux bornes qui circonscrivent l'imagination » : âmes à la fois « exaltées et mélancoliques, fatiguées de tout ce qui

⁴⁹ Vittorio Alfieri, *Vita*, éd. citée, p. 68-74.

⁵⁰ *Del Principe*, éd. citée, p. 27, 28 et 34.

⁵¹ *De la littérature*, éd. citée, p. 23. Bénichou rappelle (*op. cit.*, p. 234) un passage significatif de Constant (*De la religion*, éd. de 1824, t. 1, p. 29) : « Un désir s'élève sans cesse en lui et lui demande autre chose... Il est devenu maître de la nature visible et bornée, et il a soif d'une nature invisible et sans bornes ».

⁵² *Del Principe, Ibid.*

⁵³ *Ibid.*, p. 27-28 et 34.

se mesure, de tout ce qui est passager, d'un terme enfin, à quelque distance qu'on le place »⁵⁴. Alfieri et Mme de Staël réservent au poète, pouvons-nous dire pour conclure, la même mission, le même besoin d'explorer l'espace qui sépare toujours les possessions tangibles du pays des chimères, le même sentiment douloureux d'une destinée inaccomplie.

⁵⁴ *De la littérature*, éd. citée, p. 184.